

DEPARTEMENT DE  
L'AVEYRON

**Communauté de communes  
Lévézou Pareloup**

12780 VEZINS DE LEVEZOU

**Nombre de délégués**

En exercice : 28

Quorum : 9

Présents : 26

Pouvoirs : 1

Votants : 27

**Date de convocation**

Le 27 novembre 2020

**Nature de l'acte :**

**8. Domaines de compétences  
par thèmes**

**8.8. Environnement**

**Objet :**

**AVIS SUR LE PROJET DE  
CHARTRE 2022-2037 du  
PARC NATUREL REGIONAL  
DES GRANDS CAUSSES  
(PNR GC)**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 3 décembre 2020**

L'an deux mille vingt, le trois décembre à vingt heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Lévézou-Pareloup, en séance ordinaire s'est réuni en visioconférence. La séance est publique par transmission électronique en direct.

**Etaient présents :**

**ALRANCE :**

CLUZEL Bernard

VERDIE Bernard

**ARVIEU :**

LACAN Guy

BLANCHYS Marie-Paule

ALMÈS Jean-Marie

ALARY Ghislaine

**CANET-DE-SALARS :**

BERTRAND Francis

PEYSSI Maxime

**CURAN :**

GRIMAL Jean-Louis

ARGUEL Marcelle

**Avaient donné pouvoir :**

AYRINHAC Daniel à VIALA Arnaud

**SAINT-LAURENT DU-**

**LEVEZOU :**

CONASTIN Patrick

**SAINT-LEONS :**

ARNAL Jean-Michel

NOEL Alain

**SALLES-CURAN :**

COMBETTES Maurice

FERRIEU Valérie

CANITROT Alexis

BRU Valérie

**SEGUR :**

PLET Gilles

BERNAD Pierre-

Louis

VALETTE Cédric

**VEZINS-DE**

**LEVEZOU :**

JALBERT Daniel

VIALA Arnaud

**VILLEFRANCHE-**

**DE-PANAT :**

VIMINI Michel

SAYSSET Frédéric

ARGUEL Daniel

BOUSQUET

Maryline

**Secrétaire de séance :** BERNAD Pierre-Louis

Vu le code de l'environnement, en particulier les dispositions des 1° et 2° de l'article R. 333-4,

Vu le code général des collectivités locales,

Vu la présence de 4 communes membres de la Communauté de communes Lévézou-Pareloup dans le périmètre du PNR GC

Vu la Délibération du 20 décembre 2018 de la Communauté de Communes du Lodévois Larzac demandant son intégration au périmètre d'études de la révision de la charte du PNR GC ;

Vu la Délibération n° 2019-009-PNRGC du Comité syndical du PNR GC du 1er février 2019 de lancement de la révision de la charte du PNR GC ;

Vu la Délibération du Conseil Régional Occitanie du 29 mars 2019 qui prescrit la révision de la charte du PNR GC ;

Vu l'avis d'opportunité de l'Etat en date du 5 novembre 2019 qui émet un avis favorable sur le renouvellement de la charte du PNR GC et sur l'intégration dans son périmètre d'étude la communauté de communes du Lodévois Larzac (hors Roqueredonde et Romiguières déjà dans le PNR Haut Languedoc) ;

Vu le projet de charte transmis le 20 août 2020 ;

Vu la note d'enjeu de l'Etat en date du 14 septembre 2020 ;

Considérant la concertation qui s'est déroulée entre mai 2019 et novembre 2020 avec :

- des ateliers thématiques d'évaluation avec les membres et partenaires en mai et juin 2019 regroupant près de 100 personnes ;
- une évaluation des habitants avec la distribution d'un questionnaire et qui a reçu 188 réponses ;
- des ateliers participatifs (des apéros tchatches) entre septembre et décembre 2019, au nombre de 15, réalisés un peu partout sur le territoire (Peyreleau, Calmels-et-le-Viala, Martrin, Fondamente, Cornus, Tournemire, Lapanouse-de-Sévérac, Saint Rome-de-Tarn, Saint-Sernin-sur-Rance, Nant, Campagnac, Aguessac, Camarès, Rebourguil et, sur le périmètre d'extension à l'étude, Le Caylar) pour récolter l'avis des habitants sur le territoire de demain (environ 225 participants et 400 rêves exprimés) ;
- une concertation dans les 4 marchés de plein vent des communes centres : Millau, Saint Affrique, Sévérac et Lodève entre novembre 2019 et janvier 2020 ;
- la réalisation d'un atlas collaboratif dématérialisé pour recenser les points noirs et les perles du paysage (338 visites pour 140 indications) ;
- des ateliers de travail avec les membres et partenaires sur les orientations et les actions de demain ;
- les diverses réunions avec les services des membres entre décembre 2019 et septembre 2020 pour le suivi et les orientations du projet de charte 2022-2037 ;

A l'issue de cette intense phase de concertation avec la population et d'une démarche de coproduction entre les services du syndicat mixte et l'ensemble de ses membres, un premier projet de charte a été présenté le 1<sup>er</sup> octobre 2020 lors du comité de pilotage de révision de la charte. Celui-ci se décompose en 3 parties :

- des études préalables (évaluation de la charte 2007/2022, diagnostic du territoire actuel et du périmètre d'extension, synthèse de l'évaluation et du diagnostic),
- le projet de charte (préambule, projet stratégique, projet opérationnel, fiches mesure, projet de statuts, atlas du paysage),
- le plan de référence et ses encarts.

Le projet de la charte 2022-2037 du Parc Naturel Régional des Grands Causses s'articule autour de :

- 2 défis majeurs transversaux : la résilience au changement climatique et l'attractivité et le développement sociétal
- 3 axes opérationnels : Protéger, Aménager et Développer composés de 11 orientations et 37 fiches mesure opérationnelles

L'examen et la lecture de ce document propose un projet de territoire, une stratégie d'aménagement durable et une répartition des rôles entre acteurs qui correspond aux orientations et aux valeurs portées par la Communauté de commune Lévézou-Pareloup. Néanmoins, l'extension du périmètre du PNR GC au-delà des limites du département de l'Aveyron suscite des interrogations.

**Ouï, cet exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré à unanimité des membres présents :**

- **ADHERE** aux orientations et actions proposées dans ce premier projet de charte,
- **MANDATE** le président du PNR GC pour poursuivre l'élaboration de la charte dans cet état d'esprit ainsi qu'à mener les concertation et consultations nécessaires en veillant à conserver l'économie générale de ce projet partagé

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,  
Le Président,

